

Projet pilote sur l'identification et la traçabilité de la laitue

Par Martine Beaulé, agr., agente de projets chez ATQ



T.: 450.677.1757
1.866.270.4319



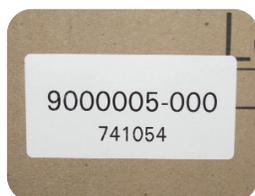
Ce projet pilote est une initiative du Comité sectoriel sur la traçabilité en horticulture (CSTH). L'objectif était de tester un système de traçabilité comportant les points suivants : identification des sites et des intervenants, identification des produits (au niveau de la boîte et de la palette) et suivi des mouvements. De plus, ce système devait être simple, efficace, économique, transférable à d'autres cultures maraîchères, tout en s'harmonisant avec les initiatives du milieu (ACDFL, PMA, UF, CCH**) et aux besoins des maillons de l'industrie. En tout, neuf entreprises ont participé au projet soit six producteurs-emballeurs de laitue en champ et trois producteurs-emballeurs de laitue en serre. Les entreprises étaient sélectionnées selon leur taille et leur niveau de traçabilité. Certaines avaient donc déjà atteint un niveau très élevé de traçabilité tandis que d'autres ont débuté le processus dans le cadre du projet. Chaque entreprise était d'abord appelée à identifier ses produits, puis à noter les informations essentielles à la traçabilité sous forme de registres, tout en testant au moins deux équipements permettant de procéder à l'identification de leurs caisses et palettes. Le système était ensuite mis à l'épreuve lors de simulations de rappel orchestrées par les autorités gouvernementales (MAPAQ et ACIA).*

Comment identifier les produits?

Deux solutions d'identification étaient proposées soit une solution dite « de base » et une autre rencontrant les normes GSI. Le système d'identification proposé par GSI est non seulement reconnu mondialement mais il représente aussi une tendance forte au sein de l'industrie des fruits et légumes. Les États-Unis ont opté pour ce système dans leur démarche de traçabilité qu'on nomme « l'Initiative sur la traçabilité des fruits et légumes ». Cette dernière est issue des travaux conjoints du PMA, de l'ACDFL et de l'UF. Pour le CSTH, il s'avérait donc essentiel d'intégrer ce type d'identification basé sur l'utilisation de codes à barres dans le projet pilote sur la laitue.

Solution de base

La solution de base consiste en une identification de l'intervenant par un numéro qui est attribué par Agri-Traçabilité Québec. Ce numéro est composé de dix chiffres. Les sept premiers chiffres forment un code unique identifiant le producteur-emballeur. Si l'emballeur est par exemple un grossiste, les trois derniers chiffres permettent d'identifier la ferme d'où provient le produit emballé.

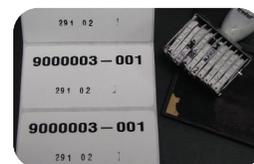


L'identification des boîtes comporte une première ligne où figure le numéro de l'intervenant et une seconde ligne où figure un numéro de référence. Trois options de numéros de référence étaient proposées aux entreprises participantes: une date, un numéro séquentiel ou une date combinée à un code distinctif (numéro de champ, de bassin, etc.). Le numéro d'intervenant suivi du numéro de référence forme le numéro de lot du produit.

Pour ce qui est des palettes la formule suivante était utilisée: le numéro d'intervenant suivi d'un numéro séquentiel. Le producteur avait le choix entre une séquence journalière ou annuelle.

Quel équipement utiliser?

Pour l'identification des boîtes, l'étiqueteuse manuelle (étiqueteuse à prix) s'est avérée la solution la plus populaire auprès des participants étant donné la facilité et la rapidité d'exécution. Par contre, elle doit être jumelée à une autre solution pour l'identification des palettes.



Une autre solution est la combinaison : **étiquettes pré-imprimées et numérateur**. Le numéro de l'intervenant se trouve alors pré-imprimé sur des étiquettes sur lesquelles on ajoute ensuite le numéro de référence à l'aide d'un numérateur. Cette solution a par contre été rejetée par les grandes entreprises (trop de manipulation). Cette méthode peut aussi être utilisée pour l'identification des palettes.

Ces deux premières solutions ont en commun un coût très abordable pour l'équipement de base. S'ajoute à cela le coût des étiquettes qui varie selon plusieurs critères: le type de matériel ou de colle, le format et la quantité commandée. Un des avantages vient du fait que ces deux équipements offrent la flexibilité de pouvoir changer le numéro de référence rapidement. Ce dernier facteur est particulièrement apprécié des producteurs puisque des changements arrivent souvent en cours de récolte et il est important de pouvoir procéder sur le champ aux modifications. Ce sont donc deux équipements pouvant être utilisés efficacement si on opte pour la solution de base.

*Les membres du CSTH sont : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) - Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) - Union des producteurs agricoles (UPA) - Fédération des producteurs maraîchers du Québec (FPMQ) - Syndicat des producteurs en serre du Québec (SPSQ) - Fédération des producteurs de pommes du Québec (FPPQ) - Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec (FPPTQ) - Association des producteurs de fraises et framboises du Québec (APFFQ) - Association des Emballeurs de Pommes du Québec (AEPQ) - Un représentant des emballeurs de laitue - Conseil canadien de l'horticulture (CCH) - Agri-Traçabilité Québec (ATQ)

**ACDFL : Association canadienne de la distribution de fruits et légumes - PMA : Produce Marketing Association - UF : United Fresh Produce Association - CCH : Conseil canadien de l'horticulture

Solution GS1

Le système GS1 pour sa part est plus complexe. Les boîtes sont identifiées avec une série de 14 chiffres qui composent le GTIN (Global Trade Item Number). Ce dernier est entre autre composé d'un « préfixe d'entreprise » suivi d'un « code de produit ». Dans le cadre du projet, un numéro de lot est ajouté à la suite du GTIN afin d'être plus précis quant à la provenance du produit et de pouvoir le relier au champ ou à sa localisation dans la serre.



serricole. Ce système permet à la fois de gérer l'information sur l'étiquette, d'imprimer cette dernière et de l'appliquer ensuite sur la boîte en mouvement sur un convoyeur.



Pour ce qui est des palettes, c'est le SSCC (Serial Shipping Container Code) qui est utilisé pour leur identification. Ce dernier est constitué de 18 chiffres, soit du préfixe d'entreprise suivi d'un code séquentiel. De cette façon, chaque palette est unique comme c'est le cas dans la solution de base.

Quel équipement utiliser?

La solution la plus flexible est l'utilisation d'une imprimante à transfert thermique et d'un logiciel pour la conception des étiquettes. Nous avons tout de même testé trois variations de cette solution chez les producteurs de laitue.



La plus versatile des trois consiste à installer l'imprimante dans un bureau et de produire les étiquettes à l'avance pour ensuite les amener sur le site d'emballage.



Les étiquettes sont alors apposées à l'aide d'un applicateur manuel. De cette façon, on peut facilement préparer des étiquettes de différents formats selon l'usage prévu (boîtes, palettes, etc.). Par contre, tout

changement sur les étiquettes doit être prévu d'avance et nécessite une bonne communication entre l'équipe de récolte et la personne qui produit les étiquettes au bureau.



Pour les producteurs de laitue en champ, nous avons procédé à l'installation d'une imprimante à transfert thermique sur une récolteuse. Un ordinateur portable est alors utilisé afin d'envoyer les données pour générer les étiquettes. Cette option restreint par contre l'usage de l'imprimante aux produits récoltés avec cette récolteuse.

Finalement, un système intégré permettant l'automatisation de l'identification a été mis à l'essai chez un producteur

Parmi ces trois options, seule la première permet facilement l'impression d'étiquettes à la fois pour les boîtes et pour les palettes. Par contre, les deux autres options ont l'avantage d'offrir la possibilité de changer l'information sur les étiquettes directement sur le site d'emballage. L'investissement de base pour l'équipement croît aussi d'une option à l'autre. Il faut ajouter à cela le coût des étiquettes et bien sûr, la main-d'œuvre. L'utilisation de la solution GS1 implique aussi des frais reliés à l'obtention d'un préfixe d'entreprise auprès de GS1.

Les entreprises ayant testé les deux solutions d'identification des produits (solution de base et GS1) ont préféré la solution de base pour sa facilité d'utilisation, le niveau moins élevé d'investissement et le fait qu'elle soit facilement adaptable pour ceux qui avaient déjà implanté une traçabilité des produits au sein de leur entreprise.

Comment suivre les produits?

Une liste des données essentielles à la traçabilité a été établie puis présentée aux producteurs-emballers participants. Des registres ont été fournis afin de compléter l'information manquante selon le cas.

Afin de mettre à l'épreuve le système proposé, deux simulations de rappel ont été coordonnées par l'entremise du MAPAQ et de l'ACIA. Dans les deux cas il a été possible de retracer la provenance des produits chez le producteur et de trouver les informations reliées à la destination des produits. Par contre, il est ressorti de ces exercices que la communication demeure le point faible de toute démarche de traçabilité. Dans chaque entreprise et ce à tous les maillons de la chaîne, plus d'une personne doit être informée au sujet des registres, de la codification et des systèmes utilisés.

Et la suite?

Le CSTH poursuit le travail vers une traçabilité dans le secteur horticole. Le projet pilote dans la laitue offre une base sur laquelle construire tant au niveau des autres cultures maraichères qu'au niveau de l'intégration des autres maillons de la chaîne (transporteur, distributeur et détaillant). L'histoire est donc à suivre... et vous pourriez en faire partie!

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à la contribution financière du Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA). Ce programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est livré par l'intermédiaire du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ).